



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, Mme Liliane ESCAT, M. François LOTTERIE, Mme Agnès VILLENEUVE, M. Michel ROSE, M. Christophe EHRISMANN, Mme Marie-Laure GRAPIN, Mme Josette DEMOURET-LHERBAT, Mme Florence DUGAIN, M. François DUGAIN, M. Jean-Marie CARRIER, M. Jean-Claude VILLENEUVE, Mme Geneviève CHAPELOT, Mme Monique BEAUSOLEIL-ALVES, M. Philippe DUPONTEIL, M. Gilles DENESLE, Mme Françoise GUÉRIN, Mme Marie-Paule BARROT, Mme Patricia TOMIET, Mme Josiane PRIVÉ

Procurations : M. Michel BESOLI à M. Christophe EHRISMANN, M. Jean-Marie CARRIER à Mme Geneviève CHAPELOT

Absents excusés : M. Cyril DEYSSARD

Absents : Mme Virginie CACCAVALE

Assiste : Mme Charlotte BRUS

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mme Marie-Paule BARROT et Mme Agnès VILLENEUVE ont été désignés comme binôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

111/23 – LANCEMENT DE LA PHASE 2 DE LA VIDEO PROTECTION

Vu la délibération n°57/20B du 25 juin 2020 approuvant le lancement de la vidéoprotection,

Vu la délibération n°13/21 du 25 février 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

Mme GRAPIN propose aujourd'hui de lancer la phase 2 de la vidéoprotection.

Les services de la ville travaillent en partenariat avec les services de la Gendarmerie et de la préfecture pour élaborer la phase 2. Les sites concernés par cette phase sont :

- Les entrées de ville
- La place de la République
- La rue de la Libération
- L'avenue Gambetta
- La place Woodbridge
- La rue Beaupuy

Le projet a été élaboré avec le plan de financement suivant :

Coût total HT		Autofinancement	11 583.68 €	20%
Travaux	57 918.42 €	DETR	17 375.53 €	30%
		FIPD	28 959.21 €	50%
TOTAL	57 918.42 €	TOTAL	57 918.42 €	100%

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le déploiement de la phase 2 de la vidéoprotection à Mussidan tel que présenté ci-avant.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le lancement de la phase 2 de la vidéo protection sur la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour : 17

Contre : 3 (M. Denesle – Mme Guérin – Mme Privé)

Abstention : 1 (Mme Tomiet)

MUSSIDAN, le

-Pour copie certifiée conforme-

Le Maire,

Publication

Stéphane TRIQUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.